



Info

Visa and passport Visa et passeport Visum en paspoort

Par cette lettre, nous voulons donner à tous les participants et staff toutes les informations nécessaires pour venir en Belgique. Nous vous expliquons les démarches administratives nécessaires pour passer la frontière.

Ce qu'il me faut *Un visa, un passeport ou est une carte d'identité suffisante?*

Sur le site web du Service Public Fédéral belge www.diplomatie.be tu peux découvrir de quels documents tu as besoin pour venir en Belgique. Choisissez <En voyage> – <Visa pour la Belgique>.



Passeport

Avec votre passeport, vous pouvez prouver votre identité et votre nationalité. Si vous avez besoin d'un passeport, il faut faire attention aux certaines conditions :

- *La durée de validité de ce document de voyage doit être de trois mois plus que le séjour prévu (au moins jusqu'au 08/11/09).*
- *Vous devez soumettre des documents prouvant le but de votre voyage et les circonstances du séjour. L'organisation de Flamboree vous enverra une confirmation d'inscription si nous avons reçu le formulaire d'enregistrement tout complété et le total du prix de participation est payé et nous avons reçu la confirmation que vous êtes membre d'une association de jeunesse reconnue par WOSM ou WAGGGS.*
- *Vous devez soumettre des documents prouvant que vous disposez de moyens de subsistance suffisants, aussi bien pour la durée de votre séjour que pour votre retour. Ça peut être : billet de retour, preuve du paiement du prix de participation, etc.*

Passeport collectif

En particulier pour les groupes (et peut-être aussi pour les staff), il peut être intéressant de demander un passeport collectif. Vous trouverez les conditions ci-dessous. Demandez plus d'information sur ce passeport collectif aux autorités locales ou à l'ambassade de Belgique dans votre pays. Avec le passeport collectif on peut également faire une demande de visa.

- Le groupe doit être composé de 5 à 50 personnes.
- Le passeport doit mentionner l'identité et lieu de résidence de chaque membre du groupe.
- Toutes les personnes dans le passeport, doivent avoir la même nationalité.
- Tous les membres du groupe doivent disposer d'une carte d'identité (avec photo).
- Il faut avoir un responsable de groupe qui a un passeport individuel et qui garde le passeport collectif.
- Quand votre nationalité exige un visa, il devrait être inclus dans le passeport collectif.
- Le groupe devrait arriver ensemble, rester ensemble pendant son séjour en Belgique et aussi partir ensemble.

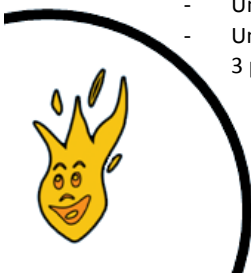
Visa

Vous devez demander un visa à l'ambassade de la Belgique dans votre pays. Sur <http://www.diplomatie.be/fr/addresses/abroad/websites.asp> vous trouverez une liste de tous les sites des ambassades et consulats belges à l'étranger.

Documents

Pour obtenir un visa pour entrer en Belgique, il faut avoir certains documents. Selon toute probabilité ce sont les documents mentionnés ci-dessous, mais il faut bien vérifier ceci avec votre ambassade locale :

- Un passeport qui est valide au moins 6 mois
 - Un formulaire de demande de visa correctement rempli
 - La lettre d'invitation
 - Une preuve de financement (+ engagement de prise en charge)
 - Un billet de retour (dès que le visa est approuvé)
- 3 photographies récentes



Lettre d'invitation

L'organisation de Flamboree fait, pour tous ceux qui en ont besoin, une lettre d'invitation officielle et personnelle. Cependant, pour pouvoir faire cette lettre d'invitation, nous avons besoin d'informations (par exemple le numéro de passeport et son date d'expiration). Nous avons élaboré un formulaire passeport. Ce formulaire peut être téléchargé sur www.flamboree.be. Nous enverrons ce formulaire par e-mail à tous les groupes et staff qui ont besoin d'un visa.

Nous demandons donc à tous ceux qui ont besoin de cette lettre d'invitation, de nous renvoyer ce formulaire, dès que possible, à info@flamboree.be. La lettre d'invitation sera préparée et envoyée par poste au responsable du groupe ou staff. Si nécessaire, un engagement de prise en charge sera ajouté à la lettre d'invitation.

Conseil

Commencer à temps avec les préparations pour la demande de visa. Dans le pire des cas, la demande peut durer jusqu'au 4 mois !

Jeunes et enfants mineurs

Les enfants mineurs qui voyagent seuls ou en compagnie d'autres personnes que leurs parents ont besoin d'une déclaration d'autorisation de voyager, signée par les deux parents ou par un tuteur légal. Cette déclaration doit être légalisée par les autorités locales.

Il n'y a pas de procédures établies ou des formulaires de déclaration parentale pour que les mineurs puissent voyager. En général, on suppose qu'un enfant avec une carte d'identité ou un passeport, a le consentement des parents. S'il vous plaît, contactez les autorités locales sur ce sujet.

Confirmation OSN

Tous les participants et staff au Flamboree doivent faire partie d'un groupe de scouts ou guides qui est membre d'une fédération reconnue par WOSM ou WAGGGS (cfr. Conditions à participer).

Chaque groupe ou staff doit nous en fournir une preuve. Demandez donc à votre fédération de nous envoyer une confirmation prouvant que vous êtes membre. Un modèle peut être retrouvé sur notre site web (www.flamboree.be > Inscriptions > Confirmation WOSM/WAGGGS).

Documents

Afin de vous procurer une confirmation d'inscription nous avons besoin:

- du formulaire de registration complété
- du paiement du prix de participation
- de la confirmation de l'OSN

Afin de vous procurer une lettre d'invitation et engagement de prise en charge, nous avons besoin:

- du formulaire passeport rempli
- d'une preuve de l'assurance couvrant responsabilité civile, accidents physiques personnelles et rapatriement

Envoyez-nous ces documents par info@flamboree.be.

A emporter durant le voyage

- Carte d'identité, passeport et/ou visa (individuel ou collectif)
- Déclaration parentale
- Ticket de retour

Savoir plus ?

Sites web intéressants

www.diplomatie.be

www.flamboree.be

Questions ? Contactez-nous, nous sommes à votre service !

Flamboree 2009 - Scouts en Gidsen Vlaanderen vzw

Lange Kievitstraat 74 · 2018 Antwerpen · Belgium

info@flamboree.be

tel. +32(0)3 231 16 20

fax +32(0)3 232 69 92

Peter Vermaele & Joke Van Roy

Responsables visa

secretariaat@flamboree.be